



## PROCÈS-VERBAL SÉANCE DU 06 MAI 2021

L'an deux mil vingt et un, le jeudi 06 mai à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués se sont réunis en séance publique dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

### ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Joël MARIVAIN, Mme Françoise COBIGO, M. Denis LE TEXIER, M. Joseph LE GUENIC, Mme Laëticia BRIZOUAL, Mme Monique LE BRETON, M. Ernest LE JOSSEC, M. Éric POSSÉMÉ, Mme Valérie PERRIGAUD, M. Julien GAINCHE, Mme Caroline KLEIN, M. Christophe LE TUTOUR, Mme Marie-Thérèse EVEN, M. Philippe LANNIC.

### ÉTAIT ABSENTE REPRESENTÉE :

Mme Véronique FRANCHETEAU donne pouvoir à M. Joël MARIVAIN.

Mme Caroline KLEIN a été désignée secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

Monsieur le Maire propose l'ajout d'une délibération à l'ordre du jour, elle concerne une décision modificative

Monsieur le Maire demande aux membres de l'assemblée de procéder à l'approbation du procès-verbal du 25 mars 2021.

Aucune remarque n'étant formulée, la séance est déclarée ouverte.

////////////////////////////////////

### Délibération 34-2021 : Rénovation des logements - Boulangerie.

La commune a acquis la boulangerie en 2005, et de cette date à 2014 le bien était occupé dans son ensemble.

Au départ du boulanger en 2014, la partie commerciale a été rénovée et l'activité s'est poursuivie. Cependant, le commerçant ayant sa production et son habitation sur une autre commune, le logement n'a plus été occupé.

Il convient de rénover ce bien et de proposer des logements supplémentaires sur la commune.

Le projet prévoit de diviser les 230 m<sup>2</sup> des étages 1 & 2 afin d'en faire 3 appartements.

L'architecte consulté pour ce programme estime un coût moyen de la rénovation à 1300€ HT/m<sup>2</sup> soit.  
299 000€ HT

A ce coût, il est proposé d'ajouter :

- la reprise du plafond dans la boulangerie et dans les logements :	20 000€ HT
- une passerelle et un escalier intérieur :	20 000€ HT
- création d'une terrasse extérieure (40m <sup>2</sup> à 200€/m <sup>2</sup> )	8 000€ HT
- démolition et aménagement extérieur	15 000€ HT

Coût total provisoire hors honoraires	362 000€ HT
Estimation des honoraires sur le coût total provisoire (11%)	39 900€ HT

Coût total de l'opération estimé	401 900€ HT
TVA 20%	80 380 € TVA
TTC	482 280€ TTC

Monsieur le Maire sollicite l'avis du conseil municipal pour ce projet de réhabilitation des logements de la boulangerie.

### LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,



Mme Valérie PERRIGAUD a obtenu 10 voix.

Mme Laëtizia BRIZOUAL a obtenu 2 voix.

Mme Françoise COBIGO a obtenu 1 voix

Mme Valérie PERRIGAUD ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée 3<sup>ème</sup> Adjointe au Maire.

////////////////////////////////////  
**Délibération 37-2021 : Décision modificative n°1 – Budget Principal.**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L1612-4,

VU la délibération du conseil municipal en date du 25 mars 2021 approuvant le budget primitif,

CONSIDÉRANT qu'il convient de procéder à un réajustement de crédits,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte la décision modificative n°01 telle que présentée ci-dessous :

IMPUTATION	DEBIT	CREDIT
20/2031 – DI – Frais d'études	7 550,00€	
21/2151 – DI – Réseaux de voirie	-7 550,00€	

////////////////////////////////////  
**Questions diverses**

Monsieur Joël MARIVAIN présente aux membres présents plusieurs points :

A) **Jury d'assises 2022 – Tirage au sort**

Le tirage au sort pour les jurys d'assises se déroulera le 22 mai 2021.

B) **Redevance pour l'occupation du domaine public**

Le montant de la RODP Enedis pour 2021 s'élève à 215€.

C) **Cuisine centrale**

La commune de Gueltas souhaite construire une cuisine centrale en régie pour remplacer la liaison froide actuelle. Elle interroge les communes avoisinantes pour configurer son projet. La commune de Saint Gonnery est intéressée.

Les avantages pour la commune de Kerfourn sont nombreux :

- Augmenter la qualité de la restauration collective,
- Respecter toutes les réglementations récentes sur les choix alimentaires,
- Acheter des produits locaux,
- Supprimer le risque de remplacement en cas d'arrêt de travail et anticiper un départ en retraite,
- Optimiser sur la base de 200 repas par jour le prix de revient du repas.

Les inconvénients existent mais sont faibles :

- Ne plus cuisiner sur place,
- Organiser la liaison froide ou chaude.

Malgré les nombreuses interrogations en suspens, le conseil accepte d'intégrer la demande. Il reste cependant des interrogations sur le coût et les modalités, la liaison froide ou chaude et son transport, le prix de revient...).

D) **Indivision Ollivier**

La commune avait délibéré en 2016 pour l'achat de cette indivision sur la base de 20 000 € et 30 000 € en 2012. Nous avons attendu une solution pour un des membres de l'indivision. Mais depuis le décès de Francine, la situation n'a pas évolué. Le bien se dégrade et avec les ventes proches constatées autour depuis quelques mois, cela nous incite à rénover ce secteur. L'extension du parking de la place de l'Eglise devient aussi nécessaire. Les solutions déjà travaillées dans le plan de référence de juin 2013 nous orientaient déjà vers la division de cette surface de 1195 m<sup>2</sup>. La démolition du hangar et de la salle d'eau aérerait les deux maisons en L. La sortie d'insalubrité de la maison restante conviendrait à une personne avec des revenus très modestes en aménageant un accès de la place. La demande de subvention, en cohérence avec le SRADETT de la région est à lier avec la rénovation de la boulangerie. Voir plan après le point suivant.

E) **Habitat partagé**

Des échanges téléphoniques avec une entreprise de l'économie sociale et solidaire nous incitent à répondre positivement à ce projet. L'entreprise finance la construction et gère l'exploitation. Nous avons renoncé en 2009 à un projet de ce type puisque la commune devait financer le risque de carence locative. Le besoin est de fournir un espace certainement viabilisé d'au moins 650 m2. La municipalité a cherché différents emplacements pour finalement proposer le fonds de la parcelle Ollivier.

Les plans de financement ne sont pas prêts avec un reste à charge à peaufiner mais l'endettement du budget principal est très faible (capital de 45 000 € en 2022 et 2023 et seulement 9 700 € en 2024) et le budget « logements » est de nouveau bénéficiaire et l'autofinancement estimé en 2021 est de 17 000 € (capital de 23000 € en 2019, 19 450 € en 2020 et 16 000 € en 2021 et les années suivantes). Un positionnement du conseil sur ces projets est demandé.

Le terrain proposé semble le plus adapté malgré le risque de place de stationnement insuffisante.

**F) Bien Coquard**

La visite avec l'EPF de ce bien ne nous a pas permis de dégager de réelle solution avec la rénovation de la boulangerie. Il est proposé au conseil de ne pas faire d'offre.

**G) Liste électorale**

Les citoyens ont jusqu'au 14 mai 17 H pour s'inscrire sur la liste électorale de Kerfourn soit sur service-public.fr soit à la mairie.

Comme nous avons deux élections en même temps, nous devons organiser le bureau en fonction. Plusieurs parmi vous devront cumuler une permanence par bureau.

**H) Constructions sous panneaux photovoltaïques**

L'entreprise travaille sur son étude de faisabilité. La commune a proposé deux sites : au stade Joseph Jéhanno et sur le site de la Fontaine. Notre objectif est de connaître l'impact financier pour financer une tribune au stade et une construction ouverte avec toilette sur le site de la Fontaine dans ces deux secteurs par la mise à disposition d'une surface de deux fois 500 m2. L'étude complète sera présentée au conseil dès que possible. Le lien avec le projet de Pontivy Communauté est aussi à faire.

**I) Vaccination élection**

Les membres du bureau de vote ont la possibilité de se faire vacciner. Le tableau est complété en fonction des accords des conseillers.

**J) CME**

Le premier conseil municipal des enfants a été programmé au 25 mai.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune question n'étant posée, la séance est levée à 21h00.

NOMS	SIGNATURES	NOMS	SIGNATURES
Joël MARIVAIN		Christophe LE TUTOUR	
Françoise COBIGO		Marie-Thérèse EVEN	
Denis LE TEXIER		Véronique FRANCHETEAU	Pouvoir à Joël MARIVAIN
Joseph LE GUENIC		Philippe LANNIC	
Julien GAINCHE		Ernest LE JOSSEC	
Monique LE BRETON		Éric POSSÉMÉ	
Laëtitia BRIZOUAL		Valérie PERRIGAUD	
Caroline KLEIN			

